

# UN MONDE SANS MINES : MISSION POSSIBLE

## 2009 - En route vers la deuxième Conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines

Dix ans après son entrée en vigueur le 1er mars 1999, le Traité d'interdiction des mines (ou Traité d'Ottawa) a **clairement fait une différence** dans les vies des individus et des communautés vivant dans des zones affectées par les mines. Pour mesurer les progrès accomplis jusqu'ici, évaluer les défis à venir, et se réengager collectivement à continuer le travail vers un monde sans mines, les Etats Parties au Traité, quelques Etats non parties, des agences des Nations Unies, et des groupes de la société civile, y compris des survivants de mines et des opérateurs de l'action anti-mines, se réuniront à Carthagène, Colombie du 30 novembre au 4 décembre 2009 pour la deuxième Conférence d'examen du Traité d'Ottawa. Dans la perspective de cette réunion, la communauté de lutte contre les mines, et en particulier les états devraient **intensifier leurs efforts** pour atteindre le but stipulé dans le préambule du traité: « *Mettre un terme aux souffrances et aux pertes en vie humaines provoquées par les mines antipersonnel.* »

ICBL croit fermement que la deuxième Conférence d'examen devrait réaffirmer "un monde libre de mines" comme étant notre objectif ultime, un monde dans lequel l'adhésion au Traité et sa mise en œuvre sont universels, dans lequel tous les stocks de mines sont détruits, tous les territoires connus comme affectés sont déminés, et où la réadaptation physique et la réinsertion socio-économique des survivants de mines sont assurés. La route est peut-être encore longue, mais avec l'expérience acquise au cours des 10 dernières années, nous ne doutons pas que cet objectif est "**mission possible.**"

Au cours des 10 dernières années, le nombre de pays ayant rejoint le Traité a continué de croître - de 71 en date du 1er mars 1999 à 156 au 1er mars 2009. Suivant les recommandations du Traité, les Etats parties ont déminé et rendu de larges étendues de terre à la production, ont éduqués les communautés affectées aux risques de mines antipersonnel et d'autres engins non explosés, ont apporté leur soutien et ont protégé les droits des survivants de mines; et ont détruit des millions de mines antipersonnel stockées, s'assurant qu'elles ne pourront plus jamais être enfouies dans le sol. Aujourd'hui, l'utilisation des mines antipersonnel représente l'exception plutôt que la règle, et le commerce de ces armes a pratiquement cessé.

Grâce à l'avancée des programmes de déminage et d'éducation aux dangers des mines, le nombre de nouveaux accidents dus aux mines a régulièrement diminué.

Cependant, beaucoup de défis demeurent encore sur la route vers un monde sans mines, particulièrement dans les domaines du déminage humanitaire, de la destruction des stocks, et de l'assistance aux victimes de mines afin d'assurer un changement réel et durable dans leurs vies, celles de leurs familles et des communautés affectées. Afin de surmonter ces défis et d'accomplir notre mission collective, les états, la société civile et tous autres intervenants au sein de la communauté de la lutte anti-mines doivent réaffirmer leur ferme engagement et continuer de travailler ensemble pour se débarrasser des mines antipersonnel et pour assister ceux qui sont déjà affectés.

### Contexte

Au début des années 90, les mines antipersonnel affectaient les vies et les moyens de subsistance de million de personnes dans des dizaines de pays. Déterminée à agir, la société civile internationale — menée par la Campagne Internationale pour l'Interdiction des mines (ICBL) — a collaboré avec les gouvernements en dehors des canaux diplomatiques traditionnels pour négocier un traité d'interdiction de ces armes.

Ce processus diplomatique sans précédent a mené au Traité d'interdiction des mines, ouvert à la signature à Ottawa au Canada, en décembre 1997. Le Traité est entré en vigueur moins de deux ans après, plus rapidement que n'importe quel traité semblable dans l'histoire. En 1997, ICBL et sa coordinatrice de l'époque, Jody Williams, se sont vu attribuer le prix Nobel de la Paix pour leur rôle dans la promotion et la mise en place du Traité.



**Campagne**  
**INTERNATIONALE** POUR INTERDIRE  
**LES MINES**

9, Rue de Cornavin  
CH-1201 Geneva,  
Switzerland  
Tel: +41.22.920.03.25  
Fax: +41.22.920.01.15  
icbl@icbl.org

# Un Monde Sans Mines: Mission Possible

Un monde sans mines signifie...	Où nous en sommes	Ce qu'il reste à faire
<p><b>Plus jamais d'utilisation ou de production</b> de mines antipersonnel par qui que ce soit.</p>	<p>156 pays (80% des états du monde) sont maintenant parties au Traité, et davantage se conforment <i>de facto</i> à ses dispositions.</p> <p>Selon le <i>rapport 2008 de l'Observatoire des mines</i>, seules les forces armées des gouvernements de Birmanie et de Russie ont utilisé des mines. L'utilisation par des groupes armés non étatiques a été rapportée dans au moins neuf pays.</p> <p>Le commerce global des mines antipersonnel a pratiquement cessé et la production a diminué nettement.</p>	<p>Chacun des 39 états non parties au Traité doivent y adhérer, renonçant par-là à l'utilisation des mines AP pour toujours.</p> <p>Les groupes armés non étatiques qui continuent à produire ou utiliser des mines AP doivent cesser de le faire.</p>
<p><b>Ne plus stocker ou conserver des mines AP</b> à des fins de formation et de recherche</p>	<p>Les Etats parties ont détruit plus de 42 millions de mines.</p> <p>145 Etats parties ont rapporté qu'ils ne stockent pas de mines AP.</p> <p>Plus de 80 Etats parties ne maintiennent aucune mine à des fins de formation ou de recherche.</p>	<p>Trois Etats parties (Belarus, Grèce et Turquie) ont manqué leur date-limite du 1e mars 2008 et doivent achever la destruction de leurs stocks sans plus tarder.</p> <p>Trois Etats parties (Ethiopie, Ukraine, et Koweït) approchent de leur date butoir pour la destruction de leurs stocks.</p> <p>71 Etats parties conservent un total de 216.000 mines pour la recherche et la formation.</p>
<p><b>Tous les territoires affectés connus sont déminés</b></p>	<p>10 Etats parties ont rapporté avoir rempli leurs obligations de déminage.</p> <p>Plus de 1.000 kilomètres carrés de terrains minés ont été déminés depuis 1997, et plusieurs milliers de kilomètres carrés de terre suspectées d'être contaminés par des mines ont été jugés sûrs et remis à disposition.</p>	<p>Plus de 70 Etats (dont 44 Etats parties) doivent encore déminer leurs territoires affectés.</p> <p>Des milliers de kilomètres carrés restent à déminer.</p> <p>Les Etats parties ont la possibilité de demander une extension de leur date-limite de dix ans pour le déminage, mais ne devraient le faire qu'en cas d'absolue nécessité et pour le strict minimum d'années.</p>
<p><b>Aucunes nouvelles victimes de mines</b></p>	<p>Globalement, le nombre de nouvelles victimes a diminué graduellement.</p> <p>L'éducation au danger des mines est considérée comme proportionnée aux besoins des communautés dans les territoires affectés de 27 états et secteurs.</p>	<p>Le nombre de nouveaux accidents de mines - 5.426 rapportés en 2007 - doit être réduit à zéro.</p> <p>L'éducation efficace aux risques est toujours nécessaire dans 24 Etats parties.</p>
<p><b>Les survivants de mines sont complètement intégrés dans leurs sociétés</b></p>	<p>Le Traité d'interdiction des mines a établi la norme qui énonce que les Etats parties ont le devoir de fournir de l'aide et de protéger les droits des victimes de mines, de leurs familles et des communautés affectées.</p> <p>Des efforts particuliers ont été faits dans 26 des états les plus affectés pour développer des plans et des objectifs d'assistance aux victimes.</p> <p>Dans certains pays affectés, l'aide aux victimes a été intégrée dans des politiques et programmes nationaux de développement, favorisant ainsi la viabilité à long terme de l'appui ainsi que la non-discrimination entre toutes les personnes handicapées.</p> <p>La Convention contre les armes à sous munitions et la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées fournissent des concepts additionnels pour assister à la mise en œuvre pratique des obligations du Traité d'interdiction de mines en matière d'assistance aux victimes.</p>	<p>Les survivants doivent être inclus dans les phases de planification, de mise en œuvre et de prise de décision des programmes d'aide aux victimes.</p> <p>Des soins médicaux immédiats et à long terme doivent être fournis à tous les survivants.</p> <p>L'insertion socio-économique doit être facilitée pour les victimes de mines, leurs familles et les communautés affectées.</p> <p>Un soutien psychologique doit être fourni aux survivants de mines et à leurs familles.</p> <p>Les victimes de mines doivent avoir les mêmes droits que toute autre personne et doivent être au courant de leurs droits.</p> <p>Les survivants doivent avoir accès aux services médicaux, économiques et sociaux nécessaires.</p> <p>La capacité et l'appropriation nationales doivent être améliorées.</p> <p>Les états doivent avoir des systèmes de collecte de données capables de fournir des informations sur le nombre, l'emplacement et les besoins des survivants.</p>